

LA CERTIFICATION PAR LA VOIE DE LA VAE



MODE D'EMPLOI À LA CCI RÉUNION

➔ À QUOI SERT LA VAE ?

Tout le monde a droit à la reconnaissance de son expérience !

Que vous soyez salarié, indépendant, demandeur d'emploi (indemnisé ou non) ou engagé dans une activité bénévole ou associative, la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) vous permet de faire reconnaître officiellement vos compétences.

Aucune durée minimale d'expérience n'est exigée : ce qui compte, c'est la pertinence des activités exercées par rapport au diplôme visé. Pour le vérifier, il vous suffit de consulter la rubrique « Activités visées » du référentiel du diplôme sur France Compétences.

Vos expériences professionnelles, vos stages, vos engagements associatifs ou même certaines réalisations personnelles peuvent être valorisés.

Au bout du parcours, vous obtenez une certification reconnue par l'État — qu'il s'agisse d'un diplôme, d'un titre professionnel ou d'un certificat de qualification — inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

Avec la VAE, donnez à votre expérience la reconnaissance qu'elle mérite !

→ COMMENT SE DÉROULE LA PROCÉDURE ?

Pour toute demande, vous devez :

Pour les titres professionnels Ministère du Travail ou diplômes Education Nationale :	Faire votre demande sur la plateforme France VAE : https://vae.gouv.fr/ 
Pour les titres du réseau CCI :	Se référer à la procédure CCI Réunion présentée ci-après 
Pour les autres certifications :	Contactez un conseiller CCI Réunion qui vous mettra en contact avec le certificateur concerné (Infos et contacts indiqués à la fin de ce document)

→ QUELLES SONT LES EXIGENCES DE LA DÉMARCHE VAE ?

La VAE n'est pas une conversion automatique de l'expérience en diplôme, elle exige un investissement important de la part du candidat, qui doit :

- **S'organiser** : rentrer dans une démarche de VAE va demander au/à la candidat/e, une organisation sérieuse et rigoureuse entre sa vie privée (la maison, les enfants, la famille) et sa vie professionnelle. En effet, contrairement à une formation durant laquelle le/la candidat/e n'est plus en entreprise et peut suivre pleinement sa formation, la V.A.E. implique un travail personnel, en plus de ses obligations professionnelles et personnelles quotidiennes.
- **Faire preuve d'autonomie** : des temps d'autonomie sont indispensables pour renseigner les expériences qui sont propres au/à la candidat/e. La démarche V.A.E. ne consiste pas à donner des procédures standardisées mais à décrire, par des exemples concrets, les différentes compétences du métier et la manière de les mettre en œuvre.
- **Écrire** : les dossiers professionnels constitués par le/la candidat/e sont des documents écrits. Il est donc important d'avoir conscience qu'il s'agit d'un fort travail de rédaction de la synthèse de son expérience

→ POUR EN SAVOIR PLUS...



travail-emploi.gouv.fr

La validation des acquis de l'expérience (VAE) | Travail-emploi.gouv.fr
| Ministère du Travail et des Solidarités (lien : <https://travail-emploi.gouv.fr/la-validation-des-acquis-de-lexperience-vae>).



CCI ÎLE DE LA RÉUNION

→ La démarche VAE proposée par la CCI Réunion

Titres du réseau des CCI

Le candidat

La CCI Réunion

Première étape : Accueil et information	
Vous souhaitez des informations	Un conseiller vous accueille et vous informe
Vous demandez un dossier de candidature	Un conseiller vous remet le dossier de candidature et le mode d'emploi VAE. Il vous précise les critères de recevabilité.
Deuxième étape : Recevabilité de votre dossier de candidature	
Vous transmettez votre dossier de candidature	Examine votre dossier de candidature et vous notifie de sa recevabilité ou non sous dix jours
Votre dossier de candidature est recevable	Vous remet un dossier de validation Vous propose un accompagnement individualisé
Troisième étape : Constitution de votre dossier de validation	
Vous avez choisi l'accompagnement personnalisé	Vous accompagne dans la constitution de votre dossier, pour décrire, analyser et valoriser votre expérience
Vous ne souhaitez pas être accompagné : vous constituez seul votre dossier de validation.	
Quatrième étape : Dépôt de votre dossier de validation	
Un mois avant le jury de validation : Vous adressez en A/R * ou en main propre votre dossier de validation (en quatre exemplaires). <i>*accusé de Réception</i>	Réceptionne votre dossier de VAE et en vérifie la conformité technique et administrative.
Votre dossier de validation n'est pas conforme.	Vous le retourne pour apport complémentaire ou ajournement.
Votre dossier de validation est conforme.	Vous adresse une convocation pour le jury.
Cinquième étape : Jury de validation	
Vous présentez votre dossier de validation au jury.	LE JURY DE VALIDATION
	Examine préalablement votre dossier de VAE. S'entretient avec vous et prend une décision.
Vous attendez la décision du jury.	L'établissement vous notifie, via Diplomation, la décision du jury qui peut : . soit vous attribuer le diplôme en totalité . soit vous attribuer partiellement le diplôme . soit ne rien vous attribuer



INFOS ET CONTACTS

FILIÈRE TERTIAIRE	<p>Pôle Formation Nord – Campus Roger Roland (*) 12 rue Gabriel de Kervéguen – ZI du Chaudron - 97495 - SAINTE-CLOTILDE cedex 0262 48 35 00 - fcnord@reunion.cci.fr</p> <p>Pôle Formation Sud 15 route de la Balance - 97410 – SAINT-PIERRE 0262 96 96 54 - fcsud@reunion.cci.fr</p>
FILIÈRE TECHNIQUE	<p>CIRFIM 31 avenue Raymond Mondon - 97420 - LE PORT 0262 43 51 12 - fcirfim@reunion.cci.fr</p> <p>Campus Pro 65 rue du Père Lafosse - 97410 – SAINT-PIERRE 0262 700 865 - campuspro@reunion.cci.fr</p>
FILIÈRE HÔTELLERIE RESTAURATION TOURISME	<p>CENTHOR 1 route de l'Eperon - 97435 - SAINT GILLES LES HAUTS 0262 22 85 00 - fccenthor@reunion.cci.fr</p>
ECOLE DE GESTION ET DE COMMERCE	<p>Pôle Formation Nord – Campus Roger Roland (*, cf ci-dessus) 0262 48 35 12 - egc@reunion.cci.fr</p>
ECOLE DU NUMÉRIQUE	<p>Pôle Formation Nord – Campus Roger Roland (*, cf ci-dessus) 0262 94 22 22 - edn@reunion.cci.fr</p>
ECOLE DE MANAGEMENT DE LA RÉUNION	<p>Pôle Formation Nord – Campus Roger Roland (*, cf ci-dessus) 0262 48 36 80 - em-reunion-normandie@reunion.cci.fr</p>

